

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 272

présenté par  
M. Lurton

-----

**ARTICLE 9**

Compléter l'alinéa 20 par les mots :

« ainsi que sur l'inclusion des élèves en situation de handicap. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement a fait de l'inclusion des personnes en situation de handicap la priorité de son quinquennat.

Cette volonté que nous partageons tous ne se retrouve malheureusement pas dans ce projet de loi sur l'école, alors même qu'il nous apparaît être le premier lieu d'inclusion de chacun dans la société.

Pourtant, à chaque étape de leur scolarité, les élèves en situation de handicap voient leur inclusion remise en question.

C'est le cas notamment dans le cadre des lycées professionnelles.

Aussi, il nous apparaît important que le rapport rendu au Gouvernement sur la situation des lycées professionnels intègre une évaluation de l'intégration des élèves en situation de handicap.